

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance de l'Avis d'appel public à la concurrence (AAPC) référence n°... .

Pour rappel, l'article 49 du code des marchés publics prévoit que : « Quel que soit le montant du marché, le pouvoir adjudicateur peut exiger que les offres soient accompagnées d'échantillons, de maquettes ou de prototypes concernant l'objet du marché [...]. Lorsque ces demandes impliquent un investissement significatif pour les candidats, elles donnent lieu au versement d'une prime ».

Votre AAPC exige la fourniture de propositions créatives et prévoit bien une indemnité en cas de non utilisation. **Cependant, cette indemnité est dérisoire et sans commune mesure avec le travail qu'implique une réponse sérieuse et professionnelle à votre cahier des charges.**

La recherche et la création de telles propositions nécessitent un temps d'étude approfondie et une charge très importante de travail. C'est l'essence même et la valeur ajoutée de mon métier. **Somme toute, répondre à votre avis implique, en cas de non sélection, de fournir au rabais mes compétences, mon savoir-faire et ma capacité de travail.**

C'est également une démarche qui va à l'encontre de l'équité que suppose un AAPC. En effet, les grosses structures disposent des moyens de répondre, alors que les structures plus légères et les indépendants sont pénalisés dans la mesure où ils ne peuvent aligner pareil investissement en temps et en capacités. **Dans pareil contexte, où se situe la libre concurrence ?**

D'autres pays de la communauté Européenne, dans un esprit de partenariat avec les professions du design et un respect de leurs métiers, rémunèrent équitablement les propositions créatives quand elles sont exigées. Je déplore qu'une structure française offre pareille image de la considération accordée, dans notre pays, aux acteurs du design.

Je peux comprendre que votre budget soit limité. Dans ce cas, on ne demande pas d'étude d'esquisse ou d'avant-projet. Après l'examen des sites Internet, des qualifications, des références et des portfolios parmi une sélection de quelques designers que vous aurez recherchés, il convient de choisir un professionnel qui vous accompagnera en partenaire pour mener à bien vos objectifs.

En toute logique avec ce qui précède, je vous informe que je refuse de participer à votre avis d'appel public à la concurrence.

Veillez trouver ci-joint un résumé des recommandations de l'Alliance française des designers (AFD) : *Les appels d'offres de la commande artistique et du design.* De plus, je vous invite aussi à télécharger la Charte AFD des marchés publics de design ici : www.afd.eu.com/chartes.html

Je vous invite à en prendre connaissance et à contacter l'AFD, premier syndicat professionnel des métiers du design en France, à qui j'adresse copie de ce courriel, pour vous accompagner dans la rédaction de votre AAPC, et ce, dans un souci de meilleur résultat qualitatif et d'équité pour tous, commanditaires et designers.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.